

de l'honorable député de Spadina (M. Croll) et aussi, je crois, de l'honorable député de Terrebonne (M. Bertrand), le Gouvernement a fait clairement entendre qu'il ne songe même pas à rétablir la régie des prix, à maintenir les subventions ou à imposer de nouveau la taxe sur les surplus de bénéfices. Qu'espère accomplir le Gouvernement en instituant le comité. Compte-t-il sur un miracle? Je suis sûr qu'il ne le souhaite pas. Il peut fort bien s'en produire un.

L'honorable député de Macleod (M. Hansell) a mentionné quatre choses dont il faut s'abstenir. Or, si l'on s'en abstient, le comité n'aura aucune fin utile, sauf que les députés pourront aller y passer leur temps au lieu d'être à la Chambre ou ailleurs. Il est fort peu probable qu'un tel miracle se produise, puisque un membre du cabinet surveillera le comité de très près afin que celui-ci se conforme aux dictées du Gouvernement qui sont de ne rien mettre à jour. Ce ministre sera habilement secondé par ses partisans également soumis aux exigences de l'administration.

La vaste majorité des Canadiens ont déjà fait savoir qu'ils veulent la régie des prix. Voyons ce que pensent les cultivateurs. J'ai ici une plaquette où se trouve le texte des résolutions adoptées au quatorzième congrès annuel de la Fédération des agriculteurs de Colombie-Britannique. Voici une de ces résolutions:

Considérant que le président H. H. Hannam de la Fédération des agriculteurs canadiens a lancé un appel à l'action à tous les organismes affiliés à la fédération, les incitant à mener une campagne nationale sous forme de requêtes, télégrammes, délégations auprès des membres du Parlement, et de réunions de protestations en vue de presser le Gouvernement de rétablir la régie des prix sur les céréales, les provendes et leurs ingrédients, ainsi que le rétablissement des subventions à la prochaine session de la Chambre des communes;

Il est résolu que le congrès de 1947 de la Fédération des agriculteurs de Colombie-Britannique approuve cette décision de notre organisme national et s'engage à l'appuyer de tout cœur en vue de la réussite d'une forte et efficace campagne de protestation;

De plus, il est résolu qu'aux fins de renforcer et de coordonner une telle campagne, des conférences régionales soient convoquées aussitôt que possible par toute la province, dont les délégués...

Et ainsi de suite,—dans le dessein de hâter l'exécution de ce programme.

A mon sens, les membres de notre groupe tout particulièrement,—ils n'ont pas été les seuls,—ont fourni d'abondantes raisons valables contre l'établissement du comité. Nous ne sommes pas, de parti pris, opposés à l'institution de ces organismes, mais en l'occurrence,

nous n'y voyons qu'un surcroît inutile de travail pour ses membres. Ce qu'il nous faut en ce moment, ce sont des actes. Je n'ignore pas que certains de nos concitoyens sont opposés aux régies. Mais, monsieur l'Orateur, autrefois, quand en certains pays il y avait beaucoup de bandits et de voleurs de grand chemin, les premiers gouvernements qui ont tenté de les mettre au pas, de les empêcher de s'attaquer aux citoyens paisibles, ont passé pour radicaux. Ces bandits estimaient qu'ils avaient droit à leur mode de vie, qu'il leur était parfaitement loisible de s'adonner à leur carrière de pirates. Dans un de ses poèmes, *The Lament of the Border Cattle Thief*, Kipling nous raconte l'indignation que le chef d'une bande établie à la frontière a ressentie en apprenant que le Gouvernement britannique interdisait, à lui et à son groupe, de piller les cultivateurs paisibles au fond de la vallée que comprenait son territoire. Les bénéficiaires de tout régime ou mode de société, ou de l'absence de régime, se plaignent si on leur enlève certains privilèges. A l'heure présente, cependant, le bien-être d'un trop grand nombre de Canadiens dépend de l'attitude du Gouvernement et du Parlement pour qu'on permette à quelques particuliers d'exercer, en raison de l'influence que certains événements leur ont donnée dans le monde économique, une domination qui appartient au Parlement.

Je ne vois, je le répète, aucun avantage à retirer de la création de ce comité. Nous croyons que le Gouvernement doit s'acquitter de sa tâche, comme il l'a fait dans d'autres domaines dont j'ai parlé au cours du débat.

M. G. H. CASTLEDEN (Yorkton): La population canadienne est en situation désespérée. Le fait que le Gouvernement propose l'institution d'un comité parlementaire démontre que nos dirigeants ne se rendent guère compte de la gravité de cette situation. Depuis deux ans, la hausse du coût de la vie a forcé les gens à dépenser tout leur revenu et même à épuiser leurs économies. Les augmentations les plus marquées ont été celles des dix derniers mois et le Canadien moyen ne peut plus se procurer les vivres, les vêtements et le chauffage dont sa famille a besoin en vue de jouir d'un niveau d'existence convenable pour le Canada. Chaque semaine, on annonce de nouveaux prix à l'égard de denrées essentielles: farine, pain, lait, vêtements, chaussures, combustible, y compris le charbon, le bois et l'huile de chauffage. Chaque mois, la famille constate inmanquablement que son revenu ne suffit plus à ses besoins. Le salarié canadien voit rapidement diminuer la quantité d'articles que lui procure son chèque.